

réussi à créer entre lui et les présidents du Conseil d'Etat et du Gouvernement une atmosphère de confiance jusqu'ici inconnue.

Du 22. 5. 1889, donc de la fin de la première régence, est daté le diplôme conférant à Thilges le grade de Grand-croix de l'ordre d'Adolphe de Nassau. Il était déjà détenteur des ordres étrangers suivants: commandeur avec plaque de l'ordre de Charles III d'Espagne (5. 4. 1880), grand-officier de l'ordre de Léopold de Belgique (6. 2. 1886), grand-cordon de l'ordre portugais du Christ (16. 2. 1886). Frappé de l'absence d'une décoration allemande nous en avons recherché la raison. Elle nous a été révélée par la lettre d'intercession que M. E. Dervaux *) adressa en 1890 au ministre des Affaires étrangères de la République française, à la suite de la demande du ministre de France à La Haye, Louis Legrand, d'accorder à Thilges la croix de commandeur de la Légion d'honneur. «Si j'ose m'exprimer ainsi, écrit le châtelain de Senningen, il y aurait une injustice à réparer. L'attachement profond de M. Thilges pour notre pays, les sentiments tout français qui l'animent, et qu'il n'a jamais cessé de faire valoir et de prouver hautement en toutes circonstances, depuis de longues années, ne peuvent laisser indifférent notre gouvernement. M. Thilges a quitté le pouvoir, il y a deux ans, pour ne pas être obligé de se rendre à Metz, lors du passage de l'empereur d'Allemagne. Son influence est grande dans le pays, et il jouit dans tout le Grand-Duché d'une très haute considération. Son prédécesseur, M. de Blochausen, pour lequel je ne pourrais pas exprimer les mêmes pensées, a quitté le pouvoir Grand-officier de la Légion d'honneur, et M. Thilges n'a rien reçu de notre pays. Il est utile de dire que les pays voisins, la Hollande et la Belgique, lui ont donné de grandes marques d'estime et de hautes distinctions; mais il n'a rien voulu accepter de l'Allemagne . . . » Le 11. 7. 1891 Thilges reçut la cravate de la Légion d'honneur.

Du 27. 2. 1892 et du château de Hohenbourg est datée une lettre du grand-duc Adolphe que nous reproduisons pour la triple raison qu'elle nous rend bien sympathique son expéditeur, parce qu'elle corrobore ce que nous avons écrit sur Paul Eyschen dans le précédent fascicule, enfin parce qu'elle est écrite en français. A ce sujet il convient de remarquer que la langue française employée exclusivement dans les relations du Grand-Duché avec les successifs rois grands-ducs n'a cessé de l'être également dans les rapports du pays avec la maison souveraine de Nassau: discours du trône, prestation de serment, correspondance privée etc. On peut donc dire que la langue allemande n'a jamais été langue officielle luxembourgeoise.

Voici le texte de la lettre du grand-duc:

«Mon cher Thilges! . . . D'après la liste de tous les traitements qui est jointe au projet de loi, il paraît que ceux du Ministre d'Etat et des

*) Sénateur du département du Nord, propriétaire du château de Senningen, M. Dervaux y passait ses vacances et la saison des chasses. Les propriétés de la famille Dervaux (particulièrement le château et plusieurs centaines d'hectares de forêts) ont été vendues depuis la dernière guerre par M. Albert Dervaux de Paris, fils du sénateur.